

Les garanties de la formule minimale

Hospitalisation et Maternité	
• Frais de séjour	100 %
• Chirurgie • Anesthésie • Obstétrique	100 %
• Forfait hospitalier	<i>durée illimitée</i> frais réels
• Transport du malade	100 %
• Hospitalisation à domicile	100 %
Dentaire	
• Soins	100 %
• Prothèses	100 %
• Orthodontie	100 %
Optique	
• Verres et montures + lentilles remboursées par la Sécurité sociale	100 %
Honoraires	
• Médecins, auxiliaires-médicaux, laboratoires	100 %
• Imagerie, radiologie, échographie	100 %
• Actes de spécialité : ATM (actes techniques médicaux)	100 %
Pharmacie	
• Médicaments et homéopathie remboursés par la Sécurité sociale	100 %
• Vaccins non remboursés en recommandations générales du calendrier vaccinal	31 €/an
Prestations diverses	
• Cures thermales	100 %
• Prothèses et appareillage auditif, orthopédique...	100 %
Prévention et services	
• Forfait Prévention Santé	
Prise en charge dans la limite d'un forfait/an/bénéficiaire, de 50 % des dépenses réalisées parmi une liste d'actes de prévention et de dépistage (voir page suivante)	104 €
• Assistance au quotidien	oui
• Carte Blanche	oui

Les prestations sont exprimées en pourcentage des bases de remboursement de la Sécurité sociale, y compris les remboursements du régime obligatoire, dans la limite des frais réellement engagés.

Conformément à la législation en vigueur, restent à la charge des assurés : la contribution de 1 €/acte médical, les franchises de 0,50 €/boîte de médicaments et acte d'auxiliaires médicaux et de 2 €/transport.

Seules les dépenses occasionnées en secteur conventionné et faisant l'objet d'un remboursement par la Sécurité sociale sont couvertes.

Sérénité Courtage

(N° orias : 07038358)

Votre assurance en toute sérénité

Pour toute demande de tarifs personnalisés :

Tél : 0891 030 038 (0.23€/min)

Du Lundi au Vendredi de 09H00 à 12H00 et 14h30 à 18H00